

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 3 janvier 2007 portant nomination au Conseil national des parcs et jardins

NOR : MCCB0601024A

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 3 janvier 2007 :

M. Jean-Pierre Bady, conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé président du Conseil national des parcs et jardins.

Sont nommés membres du Conseil national des parcs et jardins :

1. *En qualité de représentants du ministre de la culture et de la communication*

- a) M. Dominique Paillarse, directeur régional des affaires culturelles.
- b) M. Robert Jourdan, conservateur régional des monuments historiques.
- c) M. Benoît Laborde, jardinier en chef du domaine national de Pau.
- d) M. Dominique Larpin, architecte en chef des monuments historiques.
- e) Mme Sophie Semblat-Walhain, architecte des Bâtiments de France.

2. *En qualité de membres désignés*

- a) Par le ministre de l'agriculture et de la pêche : M. Gérard Lebourdais, sous-directeur du soutien au territoire et aux acteurs ruraux.
- b) Par la ministre de l'écologie et du développement durable : Mme Catherine Bergeal, sous-directrice des sites et des paysages.
- c) Par le ministre délégué au tourisme : M. Jean-René Garnier, président du Conseil national des villes et villages fleuris.

3. *En qualité de représentants des collectivités territoriales*

- a) M. Jean-Pierre Bequet, maire d'Auvers-sur-Oise, membre titulaire ; M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux, membre suppléant.
- b) M. Marc Pommereau, président du conseil général d'Indre-et-Loire, membre titulaire ; M. Jean-Yves Couteau, président du conseil général d'Indre-et-Loire, chargé de la culture, membre suppléant.
- c) M. Christian Franqueville, conseiller régional de Lorraine, membre titulaire ; Mme Françoise Van Hecke, conseillère régionale de Picardie, membre suppléante.

4. *En qualité de représentants d'associations, choisis en raison de leurs compétences dans le domaine des parcs et jardins*

- a) M. Henri Carvallo, représentant de l'association La Demeure historique.
- b) Mme Alix de Saint Venant, représentante de l'Association des parcs botaniques de France.
- c) M. Christian Gaudin, représentant de la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.
- d) M. Jean-Louis de La Selle, représentant de la Société nationale d'horticulture de France.
- e) M. Richard Flahaut, représentant de l'association Vieilles Maisons françaises.
- f) M. Didier Wirth, président de l'association Comité des parcs et jardins de France.

5. *En qualité de personnalités qualifiées, choisies en raison de leurs compétences dans le domaine des parcs et jardins*

- a) M. Alain Baraton, chroniqueur jardinier.

- b) M. Michel Baridon, historien de la culture.
- c) M. Louis Benech, paysagiste.
- d) M. Daniel Boulens, ingénieur en chef du service des espaces verts de la ville de Lyon.
- e) M. Patrice Fustier, propriétaire, créateur des Journées des plantes de Courson.
- f) M. Antoine Gournay, historien des jardins à l'université Paris-IV - Sorbonne.
- g) M. Jean Guérout, propriétaire du donjon de Ballon.
- h) Mme Nelly Tardivier, chargée de mission pour les Tuileries au musée du Louvre.

PROPOSITIONS DU CONSEIL NATIONAL DES PARCS ET JARDINS

Les propositions sont issues des groupes de travail et ont été examinées et adoptées par le Conseil lors de sa séance plénière du 11 février 2004.

Groupe “ Recherche, documentation et histoire des jardins ”

- 1 Mettre à disposition du site internet du ministère de la culture la liste des établissements d’enseignement en matière de jardins et de paysages ainsi que la liste des bibliothèques et centres de documentation spécialisés.
- 2 Encourager l’informatisation et la numérisation des pré-inventaires de jardins en liaison avec le ministère de l’écologie et du développement durable.
- 3 Accompagner la poursuite du repérage des fonds d’archives des paysagistes et des jardins réalisé par la direction des archives de France et le groupe de recherche ARTOPOS.
- 4 Faire le point sur les études menées à l’étranger sur les jardins français.
- 5 Proposer un contrat d’étude entre le ministère de la culture et le CNRS pour constituer l’inventaire des travaux universitaires réalisés sur les parcs et jardins en France.
- 6 Étudier la possibilité d’une aide des pouvoirs publics (Centre national du livre) à l’édition d’ouvrages, de qualité scientifique, consacrés aux parcs et jardins.
- 7 Inciter la direction de l’architecture et du patrimoine à proposer les jardins comme thématique nationale des services de l’inventaire général.

Groupe “ Label jardin remarquable ” (voir annexe)

- 8 Créer une commission régionale au sein des DRAC pour la mise en place du label jardin remarquable.
- 9 Définir le fonctionnement de la commission régionale et les modalités d’attribution du label.
- 10 Définir les avantages du label.
- 11 Accompagner les propriétaires et responsables de jardins dans leur engagement en faveur du label.
- 12 Étudier la création d’un logo à instituer par le ministère de la culture et de la communication et préparer la signalisation routière des jardins remarquables.

Groupe “ Protection ”

- 13 Étendre la protection des abords de monuments historiques aux parcs et jardins : application de la loi de 1913 et de la loi sur les abords de 1943 (extension automatique avec avis conforme obligatoire de l’architecte en chef des monuments historiques), élaboration de PPM et de ZPPAUP.
- 14 Améliorer la cohérence entre les mesures de protection des lois de 1913 et 1930 : réaliser une circulaire commune au ministère de la culture et au ministère de l’écologie pour tirer les conséquences du texte co-signé paru en 1996.
- 15 Étudier les possibilités d’application de la loi Sérot-Monichon sur les forêts aux parcs et jardins.
- 16 Relancer au niveau des DRAC la politique de protection des parcs et jardins ; obtenir des propositions de classement à soumettre à la 6^o section de la commission supérieure des monuments historiques.
- 17 Intervenir auprès des pouvoirs publics concernés au sujet des parcs et jardins en déshérence à forte valeur historique et symbolique.

Groupe “ Entretien et plans de gestion ”

- 18 Généraliser les plans de gestion.
- 19 Financer les études de mise en place des plans de gestion.
- 20 Mieux définir les trois types de travaux d'entretien :
 - Gros entretien
 - Maintenance (programmes à établir à moyen terme)
 - Entretien spécialisé (programmes à établir à moyen terme)
- 21 Considérer que l'approbation du plan de gestion par la DRAC permet la réalisation des travaux sur une période de 5 ans sans demander d'autorisation à chaque opération.
- 22 Permettre à ces trois types de travaux de bénéficier d'aides financières de l'État (budgétaires et fiscales) comme des collectivités locales dès lors qu'ils sont mis en œuvre dans le cadre d'un plan de gestion dûment validé.
- 23 Mettre en place la déductibilité fiscale des dépenses de matériel d'entretien (tondeuse, tronçonneuse...)

Groupe “ Restauration ”

- 24 Mener un audit pour apprécier les résultats de 10 années de restauration région par région.
- 25 Associer obligatoirement un programme d'entretien à chaque projet de restauration indispensable pour ouvrir droit à subvention.
- 26 Promouvoir une meilleure association des architectes en chef des monuments historiques avec les paysagistes, ingénieurs ou techniciens dès les études préliminaires et dans la conception du projet de restauration.
- 27 Programmer et affecter des crédits de restauration (catégorie 1 et 2) en 2004 pour les parcs et jardins.
- 28 Créer un “ groupe jardin ”, préalable à la 6^e section des monuments historiques, auprès des sous-directeurs concernés pour suivre l'évolution des projets de restauration avant comme après leur adoption.
- 29 Faire apparaître, dans les documents budgétaires annuels, les crédits de restauration et d'entretien consacrés aux parcs et jardins.

Groupe “ Création ”

- 30 Constituer une documentation de référence sur les réalisations de jardins contemporains significatifs et leurs créateurs.
- 31 Mettre en place un centre ressource pour la création de jardins – centre de documentation, structure conseil – appuyé sur une institution existante à identifier (administration, école, centre d'art, jardin ...) susceptible de répondre aux questions de commanditaires privés ou publics.
- 32 Commander des photographies à une douzaine de photographes sur le thème des jardins.
- 33 Proposer au programme interdisciplinaire “ Art, Architecture, Paysage ” l'analyse d'une quarantaine de réalisations récentes (depuis 20 ans) de jardins de paysagistes ou d'artistes (principes de conception, méthodes de réalisation, usages, selon deux idées directrices : l'œuvre comme lieu, le jardin comme expérience du temps).
- 34 Poursuivre, en 2004, la création des jardins contemporains à Oiron et Nohant et lancer les études pour La Motte-Tilly et Carcassonne, en vue de leur réalisation en 2005.
- 35 Procéder à une analyse critique des méthodes mises en œuvre dans le programme de création de 10 jardins contemporains, et en tirer un bilan comparatif *in fine*.

Groupe “ Formation des jardiniers, architectes et propriétaires ”

- 36 Diffuser le répertoire des formations du ministère de la culture grâce à internet.
- 37 Développer des programmes de formation pour les jardiniers de l'État, des collectivités territoriales et des propriétaires privés, sur les thèmes : histoire des jardins, nouvelles technologies, écologie, produits phytosanitaires, gestion et suivi des travaux en relation avec les architectes en chef des monuments historiques.
- 38 Former à la prise de poste les chefs des travaux d'art (jardiniers d'art).
- 39 Reprendre des actions de formation en direction des architectes en chef des monuments historiques et des architectes des bâtiments de France en liaison avec la compagnie des architectes en chef des monuments historiques et de l'association des architectes des bâtiments de France (ANABF). Deux modules annuels de 2 jours de formation dans 3 régions différentes pourraient être réalisés en 2004 et 2005. Ce programme de formation serait placé sous la responsabilité du bureau des jardins et du patrimoine paysager et de l'institut national du patrimoine et pourrait concerner aussi les conservateurs des monuments historiques.
- 40 Mieux relier les actions de formation de la sous-direction des sites et des paysages (ministère de l'écologie et du développement durable) avec celles de la DAPA (ministère de la culture et de la communication).
- 41 Tisser des relations avec le réseau européen “ ECLAS ” et plus particulièrement le réseau Le Nôtre.

Groupe “ Animation, mise en valeur et actions pédagogiques ”

- 42 Poursuivre et développer l'opération “ Rendez-vous aux jardins ” en prenant appui sur les offices de tourisme (Comités départementaux du tourisme et Comités régionaux du tourisme).
- 43 Éditer des guides sur les parcs et jardins du type “ Yellow book ”.
- 44 Développer l'opération “ Adoptez un jardin ” en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, et relancer les coopérations avec les enseignants et les représentants des collectivités locales.
- 45 Soutenir les actions pédagogiques de la Société nationale d'horticulture de France et des services des espaces verts des collectivités locales.
- 46 Mieux utiliser les compétences des CAUE.
- 47 Promouvoir la visite des jardins français par les étrangers en collaboration avec la Maison de la France.
- 48 Soutenir des éditions d'outils d'information pour le jeune public (type Éditions du Moutard).

Groupe “ Valorisation des parcs et jardins par la botanique ”

- 49 Identifier l'ensemble des parcs et jardins ayant un intérêt botanique.
- 50 Créer un inventaire botanique unifié du contenu des principaux parcs et jardins accessible sur internet.
- 51 Intégrer la question du contenu botanique dans les plans de gestion.
- 52 Mettre en place une base régionale ou départementale des centres de renseignement en matière botanique (muséum d'histoire naturelle ou principaux jardins botaniques).
- 53 Généraliser l'information (panneaux, étiquettes, feuilles de visite) sur les sujets botaniques dans les parcs et jardins.
- 54 Assurer la place des parcs et jardins à caractère botanique dans l'obtention du label “ jardin remarquable ”.